Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_060-DE

FLEURY
LES-AUBRAIS
Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Délibération n°2025_060

9) Autorisations de programme – ajustements au titre de l'exercice budgétaire 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **23 juin 2025**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à Mme Christelle BRUN-ROMELARD), M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), M. Sébastien VARAGNE (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent·e·s :
Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 25
Nombre de conseillers votants	: 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_060-DE

FINANCES

9) Autorisations de programme – ajustements au titre de l'exercice budgétaire 2025

Mme Carole CANETTE, Maire, expose

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement présente la répartition pluriannuelle prévisionnelle des crédits de paiement correspondants.

Afin de ne pas faire supporter au budget annuel de la Ville l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, il a été décidé de créer des autorisations de programme pour les projets dont le montant des crédits est significatif et dont la durée porte sur plusieurs exercices comptables.

Conformément au code général des collectivités territoriales, les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives.
Les révisions permettent d'actualiser le montant total de l'autorisation de programme (AP) et/ou l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement (CP), en fonction de l'évolution des programmes concernés.

Dans ce cadre, il est proposé de réviser trois autorisations de programme déjà créées :
- ADAP Accessibilité Bâtiments
- Maison Pour Tous Jean Vilar
- Résidence Ambroise-Croizat

La dernière situation de ces autorisations de programme, telle qu'approuvée lors du vote du budget primitif 2025, est la suivante :

SITUATION AU BP 2025

Projet	Total AP au BP 2025		Crédits de paiement				
		CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025	CP 2026	CP 2027 / 2028 / 2029	Total CP
ADAP Accessibilité Bâtiments	673 705,06	14 352,18	359 852,88	123 000	176 500	0	673 705,06
MPT Jean Vilar	1 510 498,28	76 895,90	982 602,38	451 000	0	0	1 510 498,28
Résidence Ambroise-Croizat	1 960 000,00	/	/	634 000	700 000	626 000	1 960 000
TOTAL	**4 144 203,34**						

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_060-DE

AJUSTEMENT AU BS 2025

Compte tenu de l'évolution du coût prévisionnel et de l'avancement de chaque programme, il est proposé de revoir le montant total des autorisations de programme (AP) et l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement (CP) des opérations suivantes :

Projet	Total AP au BP 2025	Crédits de paiement					
		CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025	CP 2026	CP 2027 / 2028 / 2029	Total CP
ADAP Accessibilité Bâtiments	697 705,06	14 352,18	359 852,88	147 000	176 500	0	697 705,06
MPT Jean Vilar	1 531 498,28	76 895,90	982 602,38	472 000	0	0	1 510 498,28
Résidence Ambroise-Croizat	1 960 000,00	/	/	645 000	700 000	615 000	1 960 000,00
TOTAL	**4 189 203,34**						

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 4 (finances - ressources humaines) du 12 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

-approuve l'ajustement des autorisations de programme présentées ci-dessus, pour un montant supplémentaire total de 45 000,00€.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 2 juillet 2025

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 02/07/2025
Publié le : 04/07/2025

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr